

OBJET : RAPPORT 2021 SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	47
Présents et représentés	:	72
Votants	:	72

Le mercredi 19 janvier 2022, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 13 janvier 2022, s'est réuni à 20h34, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur Olivier BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Alexia PERRIN	Commune de Longjumeau

Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Shirley LEGRAND	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-Pierre CRUSE	a donné pouvoir à	Monsieur Dominique LACAMBRE
Madame Karine GREMION	a donné pouvoir à	Monsieur Dominique LACAMBRE
Monsieur Vincent GALLET	a donné pouvoir à	Madame Muriel DORLAND
Madame Catherine LANSIART	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Caroline LAVARENNE	a donné pouvoir à	Monsieur Alain FAUBEAU
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Madame Nathalie FRANCESETTI

Délibération n° 2022-20

Monsieur Gabriel LAUMOSNE	a donné pouvoir à	Madame Sarah JAUBERT
Madame Délila M'HENNI	a donné pouvoir à	Monsieur Lodovico CASSINARI
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Bernard XAVIER
Madame Catherine GAILLARD	a donné pouvoir à	Monsieur Bernard XAVIER
Madame Sandrine GELOT	a donné pouvoir à	Madame Alexia PERRIN
Monsieur Olivier THOMAS	a donné pouvoir à	Madame Catherine DELAITRE
Madame Hélène BACH	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Madame Caroline CAILLEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre OLLIER
Madame Michèle FRERET	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	a donné pouvoir à	Monsieur Roger DEL NEGRO
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre OLLIER
Monsieur Hakim SOLTANI	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas SAMSOEN
Monsieur Gilles CORDIER	a donné pouvoir à	Madame Shirley LEGRAND
Madame Véronique LEDOUX	a donné pouvoir à	Madame Catherine VITTECOQ
Madame Delphine PERSON	a donné pouvoir à	Madame Shirley LEGRAND
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	a donné pouvoir à	Monsieur François Guy TRÉBULLE
Monsieur Vincent HULIN	a donné pouvoir à	Monsieur Philippe ESCANDE
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	a donné pouvoir à	Monsieur François Guy TRÉBULLE
Madame Françoise FERNANDES	a donné pouvoir à	Monsieur Florian GALLANT

DELEGUES ABSENTS

Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Madame Hawa NIANG	Commune de Massy
Monsieur Claude PONS	Commune de Montlhéry
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Madame Corinne BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy

Secrétaire de séance : Vincent DELAHAYE

Délibération n° 2022-20

OBJET : RAPPORT 2021 SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER .

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article D.2311-16,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 6 bis,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

VU le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

VU le rapport 2021 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay sur sa situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°6 « Affaires sociales, Santé, Egalité femme-homme »,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. PREND ACTE du rapport 2021 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay sur sa situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Fait et délibéré le mercredi 19 janvier 2022

Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (72 VOIX)

72 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , M. Olivier BOUCHE , M. Jean-Pierre CRUSE , Mme Karine GREMION , M. Dominique LACAMBRE , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Vincent GALLET , M. Yann CAUCHETIER , M. Alain FAUBEAU , Mme Catherine LANSIART , Mme Caroline LAVARENNE , Mme Florence NOIROT , Mme Lucie SELLEM , Mme Nathalie FRANCESETTI , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Lodovico CASSINARI , Mme Sarah JAUBERT , M. Gabriel LAUMOSNE , Mme Délila M'HENNI , M.

Délibération n° 2022-20

Christian LARDIERE , M. Stéphane DELAGNEAU , Mme Catherine GAILLARD , Mme Sandrine GELOT , Mme Alexia PERRIN , M. Bernard XAVIER , Mme Catherine DELAITRE , M. Olivier THOMAS , Mme Hélène BACH , Mme Caroline CAILLEAU , M. Vincent DELAHAYE , M. Roger DEL NEGRO , Mme Michèle FRERET , Mme Hella KRIBI-ROMDHANE , M. Pierre OLLIER , Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU , M. Franck ROUGEAU , M. Nicolas SAMSOEN , M. Hakim SOLTANI , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. David ROS , M. Laurent CARO , M. Gilles CORDIER , M. Pierre COSTI , M. Grégoire DE LASTEYRIE , Mme Véronique LEDOUX , Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN , M. Vincent HULIN , M. Jean-Paul MORDEFROID , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , Mme Françoise FERNANDES , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220119-1mc 139346-DE
Date AR Préfecture : 24/01/2022

– Affichée / Publiée le : 24 JAN. 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr